

PROGRAMME DE FORMATION 2023



L'ÉCOLE DU VTC
LA FORMATION
QU'IL VOUS FAUT



Formation préparatoire à l'examen de chauffeur VTC



Les Objectifs de la formation

Domaine de formation : Transport de personnes

Prérequis :

Permis de + de 3 ans
Casier judiciaire vierge



40 heures

La carte professionnelle VTC

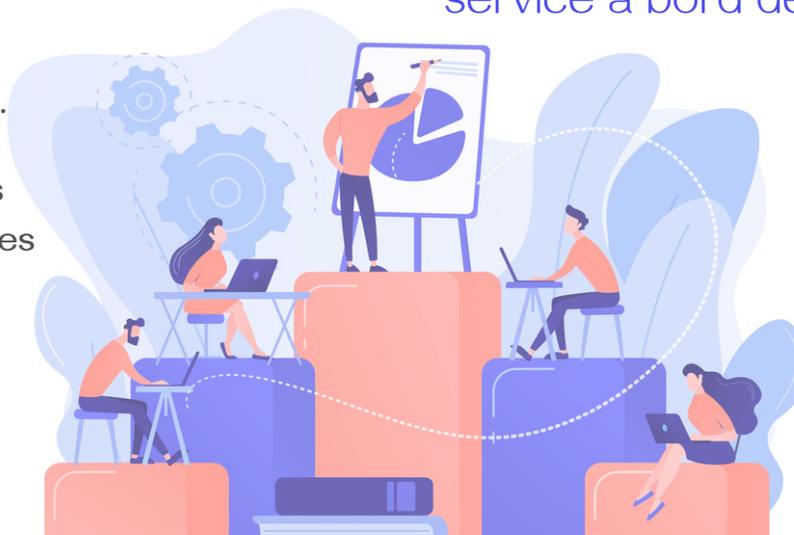
C'est votre passeport pour accéder au métier de Chauffeur VTC.

Pour l'obtenir, il est obligatoire de passer l'Examen VTC qui se déroule en deux temps :

- D'abord l'épreuve théorique d'admissibilité.
- l'épreuve pratique de conduite d'admission.

Cet examen met l'accent sur les compétences techniques et comportementales indispensables à maîtriser.

- Réussir l'examen pour l'obtention de la carte professionnelle
- Acquérir les compétences et savoirs fondamentaux liés au secteur du T3P.
- Intégrer les processus clefs pour développer son activité en toute autonomie.
- Accroître son savoir-être et savoir-faire pour proposer un service de qualité et fidéliser ses clients
- Maîtriser la préparation de sa mission, la conduite sécurisée et la qualité de service à bord de son véhicule



MOYENS PÉDAGOGIQUES ET METHODES MOBILISÉES :

- Le stage de formation se déroulera dans une salle adaptée, qui respecte les normes de sécurité en vigueur, Équipée de tableaux et de vidéoprojecteurs. La salle de cours a une capacité de 10 places assises.
- Sont remis aux stagiaires deux livrets (un support de cours ainsi qu'un livret d'exercices sous forme de QCM et de questions rédigées).
- Modalités pédagogique : L'Ecole du VTC favorise deux méthodes pédagogiques, la méthode transmissive et la méthode active. Il s'agira de transmettre les connaissances par le biais de nos formateurs, et rendre le stagiaire acteur de sa formation, afin qu'il construise ses savoirs à travers des situations concrètes. Nous utilisons l'apprentissage synchrone et asynchrone.
- Des véhicules homologués (doubles commandes, spécificités VTC) sont mis à disposition lors des stages de préparation à l'examen pratique.
- Nous mettons en oeuvre un examen blanc d'entrée, afin d'évaluer et adapter le niveau de chacun à l'entrée de la formation. Puis, des QCM tout au long de chaque journée et chaque matière. Enfin, un examen blanc de sortie, afin d'évaluer les connaissances acquises au cours de la formation

SANCTION DE LA FORMATION :

- À l'issue de la formation, le candidat se présente à l'examen théorique.
- En cas de succès, lui sera remis par les CMA une attestation de réussite, le rendant admissible à l'examen pratique.
- Là encore, c'est aux CMA de juger de sa réussite ou non, et ainsi de le rendre éligible à l'obtention de la carte professionnelle VTC.



A- LA RÉGLEMENTATION DU TRANSPORT PUBLIC PARTICULIER DE PERSONNES

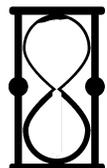


7 heures

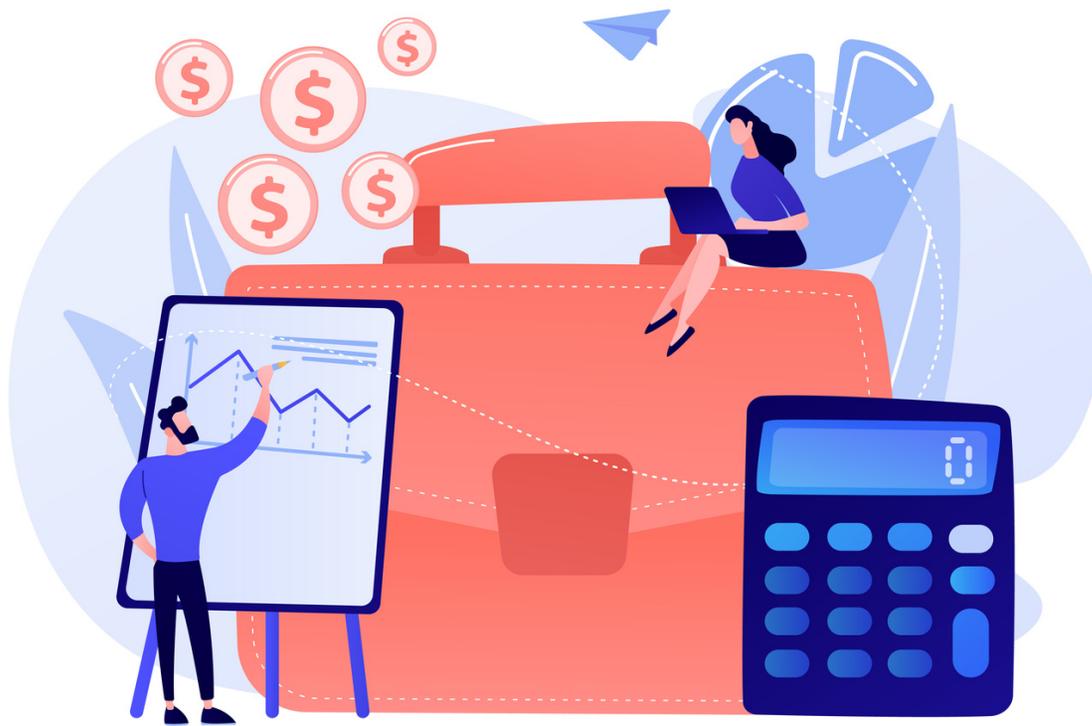
- Les textes législatifs et réglementaires s'appliquant au transport de moins de 9 personnes (Transport par VTC, taxis, transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels) en distinguant ceux qui s'appliquent aux voitures de transport avec chauffeur.
- Les divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels en transport de personnes et leur rôle. Les conditions d'accès à la profession.
- Les règles relatives à la capacité financière de l'exploitant et les démarches à effectuer auprès du ministère chargé des transports pour la justifier. Les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport au conducteur, au véhicule qui doivent être présentés en cas de contrôle.
- Les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives Respectives.
- Les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours.
- Les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré.
- Les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite.
- Les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.
- Les dispositions relatives aux exploitants : les modalités d'inscription au registre des VTC, les Règles relatives à la capacité financière.



B- LA GESTION



7 heures



- Savoir identifier les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges structure.
- Savoir calculer le coût de revient en formule simple
- Savoir définir la notion de marge et l'utiliser pour calculer le prix de vente.
- Connaître les différents régimes de déclaration et d'imposition fiscal.
- Connaître les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EURL, SARL, SASU...)
- Connaître les différentes formalités déclaratives et leurs modes d'exploitation (exploitation directe, location-gérance...)
- Connaître la composition et le rôle des Chambres des Métiers et de l'Artisanat.
- Connaître les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants) ; comprendre les principes de cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage...)
- Le devis pour la réalisation d'une prestation et la facturation.

C- LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE



7 heures



- Les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules
- Le mécanisme du permis à points
- Les règles du code de la route : restrictions de circulation, les limitations de vitesse, utilisation de la ceinture de sécurité
- Les règles d'une conduite rationnelles pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement.
- Les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue
- Les règles de conduite à tenir en cas d'accident
- Les règles de prudence pour préserver la sécurité
- Les règles de sécurité concernant l'utilisation du téléphone

D- EXPRESSION ET DE COMPRÉHENSION EN LANGUE FRANÇAISE



3h30 heures

- Compréhension d'un texte simple ou de documents en lien avec l'activité du Transport.
- Compréhension et expression française
- Savoir accueillir la clientèle, comprendre les demandes des clients, interroger les clients sur leur confort, tenir une conversation neutre et courtoise avec les clients durant le transport, prendre congé des clients
- Culture générale
- Grammaire



E- EXPRESSION ET DE COMPRÉHENSION EN LANGUE ANGLAISE



3h30 heures



- Mise à niveau, retour sur les bases et approfondissement.
- Accueillir la clientèle
- Comprendre les demandes des clients
- Demander des renseignements concernant le confort de la clientèle
- Mener une conversation très simple

F- LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ET LA GESTION DE L'ACTIVITÉ DE VOITURE DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR



3h30 heures



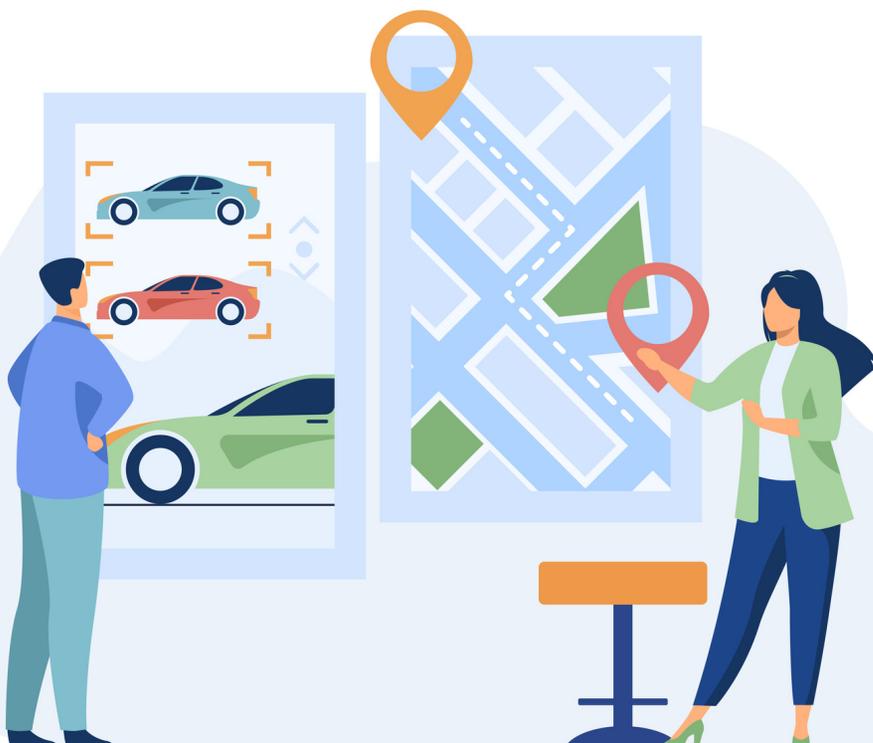
- Les principes généraux du marketing (analyse de marché, ciblage de l'offre, compétitivité, détermination du prix...)
- La valorisation des qualités de la prestation commerciale VTC
- La fidélisation des clients et la prospection pour en obtenir d'autres
- Les actions de communication pour faire connaître son entreprise, notamment par internet et les moyens numériques.
- Le développement d'un réseau de partenaires favorisant l'accès à la clientèle (hôtels, entreprises...).
- Les règles de prudence pour préserver la sécurité
- Les règles de sécurité concernant l'utilisation du téléphone

G- LA RÉGLEMENTATION NATIONALE SPÉCIFIQUE DE L'ACTIVITÉ DE VOITURE DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR



3h30 heures

- Connaître les dispositions relatives aux exploitants : les modalités d'inscription au registre des VTC, les règles relatives à la capacité financière...
- Connaître les obligations spécifiques relatives aux véhicules d'exploitation (dimension, puissance, âge...) et connaître leur signalétique.
- Savoir établir les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport qui doivent être présentés en cas de contrôle.



EXAMEN BLANC

EN CONDITIONS RÉELS D'EXAMEN



2 heures

MOYEN D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Modalités d'évaluation : Afin de mesurer les compétences de nos apprenants, Nous mettons en œuvre des examens blancs, ces derniers sont en réelles situations d'examen.
- Nous mettons en place 2 examens blanc. Premièrement, avant la formation. Cela afin de voir les connaissances individuelles de chacun. Puis, un examen blanc à la fin de leur formation. Cela, dans le but de voir les effets positifs de notre formation.

Entre ces 2 examens blancs

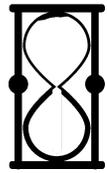
- Evaluation continue : Nos apprenants réalisent des QCM et quizz sous format papier et digital, pour pouvoir appliquer la théorie communiqué en amont. Les corrections ont lieu en groupe dans nos locaux. 5 à 6 QCM par jours seront mis en place avec les corrections supervisé par vos formateur.





CONDUITE ET SÉCURITÉ

FORMATION PRATIQUE



3 heures

- Conduite en sécurité et respect du code de la route
- Souplesse de la conduite assurant le confort des passagers
- Prise en charge et dépose des clients et leur bagage.

RELATION CLIENT

- Présentation générale et attitudes du candidat
- Interactions : accueil, comportement durant le parcours et prise de congé
- État et propreté du véhicule.

CONSTRUCTION DU PARCOUR ET ACCOMPAGNEMENT TOURISTIQUE

- Élaboration et suivi du parcours : GPS, demandes des clients, réactivité face aux aléas.
- Informations touristiques : culture générale, pertinence des recommandations

FACTURATION ET PAIEMENT

- Établir le prix de la prestation, facturer et procéder à l'encaissement
- Établir un devis en réponse à une commande, préalablement à la réalisation d'une mission
- Établir une facturation.

EXERCICES PRATIQUES

- Mise en situation réelle
- Manipulation des outils professionnels
- Jeu de rôles





FORMATION CONTINUE

14 heures

Vous aborderez les sujets suivants :

Modules A / Approfondissement obligatoire

- Réglementation T3P
- Réglementation spécifique VTC
- Sécurité routière

Module B / Approfondissement au choix

- Anglais
- Gestion et développement commercial, dont l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- Prévention et secours civiques



FORMATION MOBILITÉS



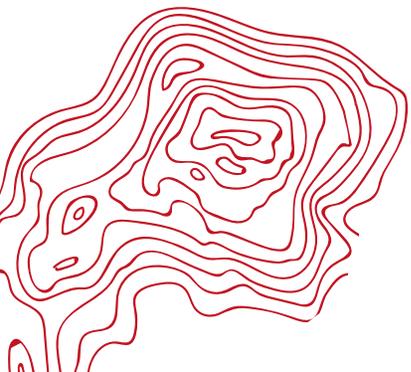
14 heures

Pour les candidats TAXI souhaitant devenir VTC :

- F(V). Développement commercial et gestion propre à l'activité de voiture de transport avec chauffeur
- G(V). Réglementation nationale spécifique de l'activité de voiture de transport avec chauffeur

Exercices pratiques

- Des supports de cours
- QCM
- Plateforme e-learning



INDICATEURS DE RÉSULTATS

100 %
TAUX DE
SATISFACTION

Les clients sont satisfaits et ils nous en font part via :
Google my business

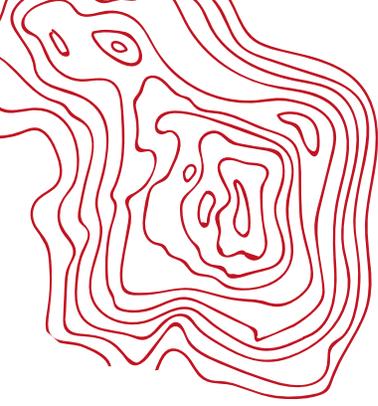
+ 250
Nombre
d'apprenants
par an

De plus en plus de monde adhèrent à notre formation

L'exigence de nos formations démontre un fort taux de réussite

85% < 100 %
TAUX DE
REUSITE





QUE FAIRE APRES L'OBTENTION DE LA CARTE VTC

Travailler sur les applications

(UBER) (Bolt) (freenow)

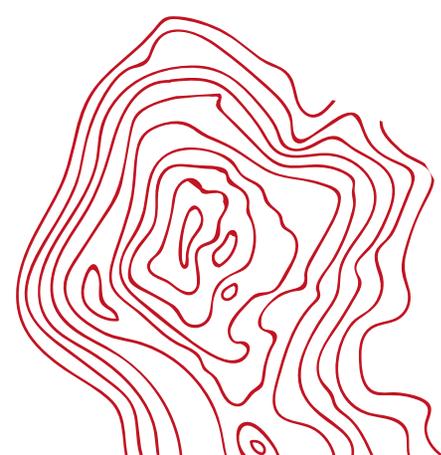
Chauffeur de maitre

Conducteur auto-entrepreneur

Chauffeur de limousine

Chauffeur de grande remise

Etc....



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAPES



Pour tout type de handicap, une visite médicale est obligatoire dans le cadre du permis de conduire.

Gratuite, elle s'ajoute aux épreuves théoriques et pratiques habituelles. Elle détermine la compatibilité avec la conduite et/ou les aménagements nécessaires. la visite médicale s'effectue par deux médecins agréés par la préfecture, et la demande se fait auprès de la commission médicale de la préfecture du département.

Si l'aptitude est déclarée, un certificat sera remis au candidat et devra être présenté lors des épreuves.

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation d'handicap (PSH).

Nous mettons à ces personnes l'accès physique à nos locaux de formation. Nos modes de formation et d'évaluation pour ce type de personne sont les mêmes que pour les personnes en non situation d'handicap.

CONTACT

07 66 14 61 90

Contact@ecoleduvtc.fr

<https://www.ecoleduvtc.fr/>

Retrouvez-nous également sur :

